



Quatorzième Atelier du Sous-groupe de Travail Aires Protégées et Faune Sauvage de la COMIFAC

Douala, Cameroun du 23 au 25 février 2023

COMMUNIQUE FINAL

Le quatorzième atelier du Sous-groupe de Travail sur les Aires Protégées et Faune Sauvage de la COMIFAC s'est tenu à Douala (Cameroun) du 23 au 25 février 2023 avec l'appui technique et financier de la Coopération Allemande à travers le Projet GIZ d'Appui à la COMIFAC.

L'objectif principal de cet atelier était de faire le décryptage des décisions/résolutions de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la CITES qui a eu lieu à Panama City dans la région de l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes du 14 au 25 novembre 2022. Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- présenter l'état de mise en œuvre des recommandations de la 13e session du GTAPFS tenu à Libreville (Gabon) ;
- restituer et échanger sur la participation de la COMIFAC et ses pays membres au 1er congrès Africain des Parcs tenu à Kigali-Rwanda du 18 au 23 juillet 2022;
- restituer les résultats des points prioritaires pour la sous-région inscrits à l'ordre du jour de la 19ème CoP de la CITES;
- restituer l'étude sur la gouvernance des données en appui à l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC);
- examiner et amender les TDR de 7 études;
- examiner et valider la feuille de route 2023 du SGTAPFS.

Cet atelier a connu la participation de vingt-huit (28) personnes, représentant les Directeurs des Forêts, de la Faune et des Aires Protégées, les Coordonnateurs nationaux de la COMIFAC du Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Burundi et Tchad, les représentants des Institutions et ONGs, notamment COMIFAC, OCFSA, GIZ, TRAFFIC et WWF, les représentants des REFACOF et FENSED ainsi que des personnes ressources.

1-CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le discours de Monsieur Hervé Martial MAÏDOU, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC. Il a tout d'abord remercié le Gouvernement camerounais d'avoir accepté la tenue de la présente réunion à Douala au Cameroun et par la même occasion, souhaité la bienvenue à tous les participants.

Avant de clore son propos il a exhorté les participants à examiner avec diligence les points inscrits à l'ordre du jour et a déclaré ouvert le quatorzième atelier du Sous-Groupe de Travail Aires Protégées et Faune Sauvage.

Le bureau mis en place pour conduire les travaux a été composé de :

Président : Monsieur MOUNCHAROU Georges, Directeur de la Coopération, de la Programmation et des Projets, Coordonnateur National COMIFAC (Cameroun);

Vice-président: Monsieur NTEZIRYAYO Abel, Responsable en Chef du Parc National de la KIBIRA (Burundi);

Rapporteurs: Messieurs OUANGANDO David, Directeur de la Faune et des Aires Protégées (RCA) et MUTOBA Andy, Chargé de la Flore Sauvage CITES/RDC, organe de gestion (RDC).

Secrétaire: Monsieur MOWAWA Brice Saturnin, Expert aires protégées et restauration des écosystèmes, COMIFAC.

Les participants ont ensuite adopté avec amendement l'agenda de l'atelier subdivisé en cinq (05) sessions :

Session 0 : Introduction (cérémonie d'ouverture, adoption de l'Agenda, etc.) ;

Session 1 : Etat de mise en œuvre des recommandations de la treizième réunion et les questions nécessitant un examen approfondi de la 19ème CoP CITES;

Session 2 : Questions nécessitant une analyse et un examen approfondi sur les termes de référence (TDR) des différentes études;

Session 3 : Points d'information et de suivi, élaboration et validation d'une feuille de route;

Session 4 : Cérémonie de clôture de l'atelier.

La session relative à la présentation sur les objectifs et résultats attendus de la réunion a été faite par le SEA de la COMIFAC.

A la suite des présentations, il y a eu des échanges et discussions, ce qui a conduit à deux travaux de groupes, notamment l'examen des décisions et résolutions de la COP 19 de la CITES et l'examen de sept (7) TDR d'études à mener au sein des pays de l'espace COMIFAC.

A l'issue des travaux, les participants ont formulé les recommandations ci-après :

I. A l'endroit de la COMIFAC de :

- suivre la mise en œuvre des activités identifiées pour la mise en œuvre des décisions et résolutions issues de la CoP 19 CITES ;
- présenter au Conseil de ministres, le constat selon lequel, certains Pays se désolidarisent des positions communes adoptées par les Etats lors des négociations internationales;
- engager le processus de la ratification de la convention CITES par la COMIFAC ;
- organiser des réunions préparatoires de la participation de la sous-région aux différentes réunions de la CITES ;

- organiser des activités de renforcement des capacités des Etats membres en matière d'élaboration des avis de commerce non préjudiciable et des avis d'acquisition légaux.

II. A l'endroit des Etats de :

- s'approprier des activités identifier pour la mise en œuvre des décisions et résolutions de la CITES au cours de la présente réunion en adéquation avec le contexte de chaque Pays ;
- renvoyer la matrice des activités-Pays au Secrétariat exécutif de la COMIFAC ;
- organiser une rencontre entre l'Organe de gestion de la CITES et le point Focal opérationnel FEM d'une part, et avec le Point focal CDB, d'autre part en vue de mettre en œuvre la matrice des activités nationales pour l'implémentation des décisions et résolutions de la CoP 19 CITES;
- désigner au plus tard le 28 février 2023, leurs représentants au sein des Groupes de travail intercession du Comité permanent et de s'assurer de leur participation effective ;

En outre, les participants ont recommandé à la RDC de partager ses expériences avec les autres pays de l'espace COMIFAC sur l'établissement des avis de commerce non préjudiciable (ACNP), la formulation des avis d'acquisition légale (AAL) et la création dans les autres Etats de la sous-région d'un système de gestion informatisée du traitement des dossiers des assujettis et l'établissement des permis CITES.

Fait à Douala, le 25 Février 2023

Les participants